

- Du point H , suivre une droite de gisement 188° sur une distance de 3.300 km pour atteindre le point I ;
- Du point I, suivre une droite de gisement 256° sur une distance de 4.700 km pour atteindre le point J , situé sur le cours d' Ate;
- Du point J, suivre Ate sur une distance de 5.800 km pour atteindre le point K situé sur le cours d'Ate;
- Du point K , suivre un affluent non dénommé d'Ate ,sur une distance de 1.0 km pour atteindre le point L;

AU SUD:

- Du point L , suivre une droite de gisement 285° , sur une distance de 1.200 km pour atteindre le point M, situé au point de confluence de Dopiaboula avec un affluent non dénommé ;
- Du point M , suivre une droite de gisement 165° sur une distance de 1.300 km pour atteindre le point N , situé sur le cours de Mwegougou;
- Du point N , suivre en amont Mwegougou sur 3 km pour atteindre le point O, situé sur Mwegougou ;
- Du point O, suivre une droite de gisement 285° sur une distance de 1.300 km pour atteindre le point P, situé sur le cours d'Ete ;
- Du point P , suivre en amont Ete sur une distance de 3.0 km pour atteindre le point Q , situé au point de confluence de deux affluents non dénommés d'Ete ;
- Du point Q , suivre une droite de gisement 245° sur une distance 3.800 km pour atteindre le point R , situé à la source de Mwapak;
- Du point R , suivre en aval Mwapak sur une distance de 1.150 km pour atteindre le point S , situé sur le cours de MWAPAK ;
- Du point S , suivre une droite de gisement 229° sur une distance de 1.200 km pour atteindre le point T ,situé sur un affluent de Mwapak ;
- Du point T , suivre une droite de gisement 304° ,sur une distance de 2.800 km pour atteindre le point U , situé sur le cours d'Ethin ;
- Du point U , suivre en amont Ethin , sur une distance de 1.600 km pour atteindre le point V ;
- Du point V, suivre une droite de gisement 294° , sur une distance de 2.500, pour atteindre le point W , situé au point de confluence de deux affluents de Mpouop ;

- Du point W , suivre en amont un affluent non dénommé de Mpouop sur une distance de 2.300 km pour atteindre le point X ;
- Du point X, suivre une droite de gisement 275° , sur distance de 1.600 km pour atteindre le point Y, situé sur le cours de Mwapak ;

A L'OUEST:

- Du point Y , suivre une droite de gisement 340° sur une distance de 3.00 km pour atteindre le point Z ;
- Du point Z , suivre une droite de gisement 10° sur une distance de 2.300 km , pour atteindre le point A_I ;
- Du point A_I , suivre une droite de gisement 52° sur une distance de 2.600 km ,pour atteindre le point B_I ;

AU NORD:

- Du point B_I , suivre une droite de gisement 43° sur une distance de 1.300 km , pour atteindre le point C_I ;
- Du point C_I ,suivre une droite de gisement 56° sur une distance de 3.200 km pour atteindre le point D_I ;
- Du point D_I , suivre une droite de gisement 69° sur une distance de 3.00 km pour le point E_I ;
- Du point E_I , suivre une droite de gisement 48° ,sur une distance de 3.300 km pour atteindre le point F_I ;
- Du point F_I , suivre une droite de gisement 10° sur une distance de 2.800 km pour atteindre le point G_I ;
- Du point G_I , suivre une droite de gisement 40° sur une distance de 3.0 km pour atteindre le point H_I , situé sur un affluent non dénommé de Mondja ;
- Du point H_I , suivre une droite de gisement 62° sur une distance de 2.100 km pour atteindre le point I_I ;
- Du point I_I , suivre une droite de gisement 42° , sur une distance de 6.0 km pour atteindre le point J_I ;
- Du point J_I , suivre une droite de gisement 77° sur une distance de 4.200 km pour atteindre le point K_I , situé sur un affluent de Dande ;
- Du point K_I , suivre une droite de gisement 96° sur une distance de 3.0 km pour atteindre le point L_I ;

- Du point L_I , suivre une droite de gisement 71° sur une distance de 3.400 km pour atteindre le point M_I ;
- Du point M_I , suivre une droite de gisement 40° sur une distance de 4.300 km pour atteindre le point A dit de base.

La superficie de la concession est de : *57 137 ha (cinquante sept mille cent trente sept hectares)*.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-

20 NOV. 2004

Fait à Batouri, Le _____



**Le Chef de Service
Départemental du Cadastre**

Nassouou Abachi

